

« Le 5 du mois »

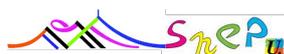


PRENDRE DE LA HAUTEUR 2021, l'année des luttes collectives

**Loi 4D seront impactés avec un
rattachement à la région, en plus des
infirmières et médecins scolaires, les
services d'intendance !**

Plus de 1 800 postes supprimés dans le second degré avec un contexte de hausse significative du nombre d'élèves, une augmentation équivalente du nombre d'heures supplémentaires..., aucun doute, le ministre travaille bel et bien à l'amélioration de nos conditions de travail...

Dans le même temps, la loi 4D comme Décentralisation (transfert de compétences de l'État vers les collectivités territoriales), Déconcentration (délégation des moyens et des pouvoirs de décision de l'administration centrale aux services extérieurs de l'État), Différenciation (attribuer par la loi des compétences spécifiques à une collectivité territoriale, ou la capacité des collectivités territoriales à exercer de manière différente une même compétence), Décomplexification... **Cette loi aurait déjà un impact très direct sur la santé scolaire qui serait transférée aux collectivités territoriales, mais on peut également y voir le projet de réforme de l'Éducation Prioritaire qui sera expérimenté à la prochaine rentrée avec allocation différenciée des moyens, disparition, à terme, des labels et de tout ce qui s'y rapportait au bénéfice des enseignants...**



ET PENDANT CE TEMPS LA COMPTE RENDU DU CTA DU 28 JANVIER 2021

Plusieurs points étaient à l'ordre du jour concernant les dotations d'établissement. Après des échanges en visio-conférence et en l'absence du recteur, les CTA sont maintenant limités dans le temps ce qui ne nous a pas permis d'évoquer toutes les questions diverses et d'émettre nos avis.

*Quel financement du rectorat pour les sections sportives ? En attente de réponse. Il semblerait que la dotation ne soit pas la même pour tous les établissements. Vos remontées d'établissements nous sont précieuses, pour avoir une vision générale de notre académie.

*L'année dernière en CTA, nous avons évoqué le fait que certains établissements ne faisaient pas voter la répartition de la DGH en Janvier-Février, le rectorat nous avait alors répondu qu'un courrier serait envoyé aux chefs d'établissement pour le rappeler. Cette année encore, nous sommes alertés par des collègues nous disant que la répartition ne serait pas présentée en CA.

Lien : [DHG et Vote au CA : Attention aux abus !](#)



A NE PAS MANQUER DANS L'ACADEMIE INFORMATION RENDEZ VOUS DE CARRIERE

Vous pourrez, une fois connue l'appréciation du rendez-vous de carrière, la contester.

Vous pouvez former un recours gracieux par écrit en vue de demander la révision de votre appréciation finale.

Dans un délai de 30 jours franc, suivant la notification de cette dernière.

Le Recteur dispose alors de 30 jours francs pour vous répondre. Dans la très grande majorité, l'administration ne vous répondra pas ce qui équivaudra à une réponse négative. 30 jours francs après l'envoi de votre contestation, vous disposerez encore de 30 jours pour saisir la CAP concernée de votre contestation et demande de révision d'appréciation. Aucune contestation ne sera examinée en CAP si la première contestation n'a pas été effectuée. Attention si l'administration vous répond par la négative, c'est à partir de la notification de cette réponse que vous aurez 30 jours francs pour effectuer votre deuxième contestation en demandant la saisie de la CAPA ou de la CAPN.

Informations et modèle de recours en cliquant ICI



Bruits de Vestiaires **Alors que nombre d'acteurs du sport, de médecins ne cessent de faire la démonstration de la nécessité des pratiques physiques pour la santé physique, psychique et sociale, quel bilan tirer des dernières mesures, une semaine après la fin des cours d'EPS en milieu couvert ?**

Des centaines d'heures de pratique physique perdues pour les élèves, toujours aucun élément justifiant d'un risque plus important de contaminations lors des cours d'EPS, pas de réponse à la demande d'audience du SNEP FSU pour discuter des mesures à prendre, une nouvelle organisation pour chaque équipe obligée de s'adapter au jour le jour, des ordres et contre-ordres, une utilisation abusive des enseignants d'EPS : surveillance, aide aux devoirs, accueil à la grille le matin...

Réouverture des installations couvertes : une nécessité pour nos élèves

Les cours d'EPS en intérieur doivent pouvoir reprendre très rapidement avec des mesures sanitaires renforcées notamment la possibilité de demi-groupes partout.



Les enseignements de spécialité dans notre académie

Les 3 établissements sont enfin connus:
Public > Lycée Banville (03) + Lycée Brugière (63) ET Privé! > Lycée ND du Chateau (43)

Stage Mutation Intra Académique Jeudi 1 Avril

Le stage mut intra est programmé le jeudi 1er avril dans le lien suivant vous trouverez la



demande auprès du Recteur à déposer dès le retour des congés d'hiver ou à envoyer par mail pendant ces vacances dans votre établissement (délai d'1 mois)

[Lien](#)